

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	13
Présents	12
Représentés	01
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente, sous la
présidence de monsieur le maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice,
LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel,
ITURRIA Bernard, BARNABAS Sébastien, FONTAINE
Virginie, LAIR Jean-Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine,
GIOUX Sylvain, MAURANGES Jean-Jacques,
REPRESENTES : LAVAL Patrick a donné pouvoir à COURTEIX
Michel
ABSENT :
EXCUSES : Aucun
SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

**DELIBERATION N° 2026-02 EN DATE DU 27 JANVIER 2026 PORTANT
SUR : OPERATION TRAVAUX : BASSINS DE LAGUNAGE
CONSTRUCTION D'UNE FILIERE BOUE – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2026**

Monsieur le Maire présente le projet au conseil municipal :

- Le schéma directeur d'assainissement finalisé en 2022 a mis en évidence différentes problématiques concernant les réseaux d'assainissement.
- Le schéma directeur s'est achevé par l'établissement d'un programme de travaux hiérarchisé, chiffré et planifié permettant de supprimer ces problématiques et qu'il serait judicieux de le mettre en œuvre.
- Certains travaux (construction d'une nouvelle station d'épuration + réhabilitation du réseau d'eaux usées) sont en cours et que d'autres travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif du Bourg.

Les travaux consistent à construire une filière boue pour la station de traitement d'eau potable afin d'éviter de rejeter les eaux de lavage dans le réseau d'assainissement collectif et ainsi éviter de surcharger hydrauliquement la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire présente la totalité du projet (plan sur site, bassins, financement...)

Le coût estimatif est détaillé dans le tableau suivant :

MONTANT TOTAL HT		515 000,00 €
TVA	20%	103 000,00 €
TOTAL TTC		618 000,00 €

Le financement serait arrêté comme suit :

COUT OPERATION- EN € HT :	515 000.00 €
ETAT : D.E.T.R. 2026 (30.00%)	154 500.00 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (50.00%)	257 500.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES (80.00%)	412 000.00 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (20.00%)	103 000.00 €

Monsieur le Maire demande ensuite de passer au vote : **le Conseil Municipal, à l'unanimité par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- ✚ Approuve ce projet de construction d'une filière boue pour la station de traitement d'eau potable,
- ✚ Demande à Monsieur le Préfet de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- ✚ Charge Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Fait à BUGEAT, le 04 février 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN



Le Secrétaire,
Sylvie LACHAUD

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.